



# Infos-retraités-ées

Retraité-e-s un jour  
Révolté-e-s toujours!!



**Il y a 89 ans, jour pour jour, un certain 7 juin 1936** étaient signés les accords de Matignon.

- Hausse des salaires : + 15%
  - Réduction du temps de travail à 40 h
  - Législation pour les premiers congés payés.
  - Institution des délégués ouvriers.
  - Revenu minimal pour les paysans (par l'office du blé)
- Obtenus aussi sous le front populaire: la prolongation de la scolarité obligatoire de 13 à 14 ans et le début de la démocratisation de l'enseignement secondaire...

SEIZIÈME ANNÉE -- N° 5611

LUNDI 8 JUIN 1936

LE PEUPLE QUOTIDIEN DU SYNDICALISME

**VICTOIRE sur la misère!**

**8 millions de salariés obtiennent satisfaction**



**La C.G.T. et la Confédération générale de la Production française signent un accord en présence du président du Conseil et du ministre de l'Intérieur**

Les délégués de la Confédération Générale de la Production française et de la Confédération Générale du Travail se sont réunis avec le président du conseil et ont conclu l'accord ci-après, après arbitrage du M. le président du conseil.



## **Retraites- Jeudi 5/06/2025 :**

l'Assemblée a largement adopté, par 198 voix pour et 35 contre, le texte à portée symbolique, déposé par les communistes et ultra-marins mais qui n'a pas, malheureusement valeur de loi, avec le soutien de l'ensemble de la gauche et du rassemblement national.

342 députés n'ont pas pris part au vote, devront s'expliquer devant leurs électeurs ( il est vrai que le 49,3 est bien pratique pour s'y cacher derrière§ )

Scrutin public n°2257 sur la proposition de résolution visant à abroger la loi n° 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 dite réforme des retraites.

Texte adopté AVEC 84,98 % DES SUFFRAGES 233 des 577 députés ont pris part à ce vote le 5 juin 2025.

POUR	(198)
CONTRE	(35)
ABSTENTIONS	(0)
N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE (342)	

Source : Assemblée nationale

Adopté on s'en souvient contre l'avis majoritaire des français à grands coups de manœuvres et 49,3, aucun vote n'avait jusqu'à présent pu avoir lieu La résolution demande l'abrogation de la loi du 14 avril 2023, le recul de l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans et l'augmentation de la durée de cotisation portée à 43 annuités dès 2027.

La symbolique de ce vote est quand même un sacré point d'appui pour les militants CGT et tous ceux et celle qui se battent pour l'abrogation de la loi de 2023

**ON LÂCHE RIEN !!**

Donnez-moi un point fixe et un levier et je soulèverai la Terre. Archimède



## LES MALADIES CHRONIQUES DANS LE COLLIMATEUR !!

Le ministre de la Santé, Yannick Neuder, se montre ouvert à l'idée de revoir les conditions de prise en charge des soins des personnes touchées par une « affection de longue durée ». quelque 20 % de la population principalement des retraités sont concernée par une ALD (2021)

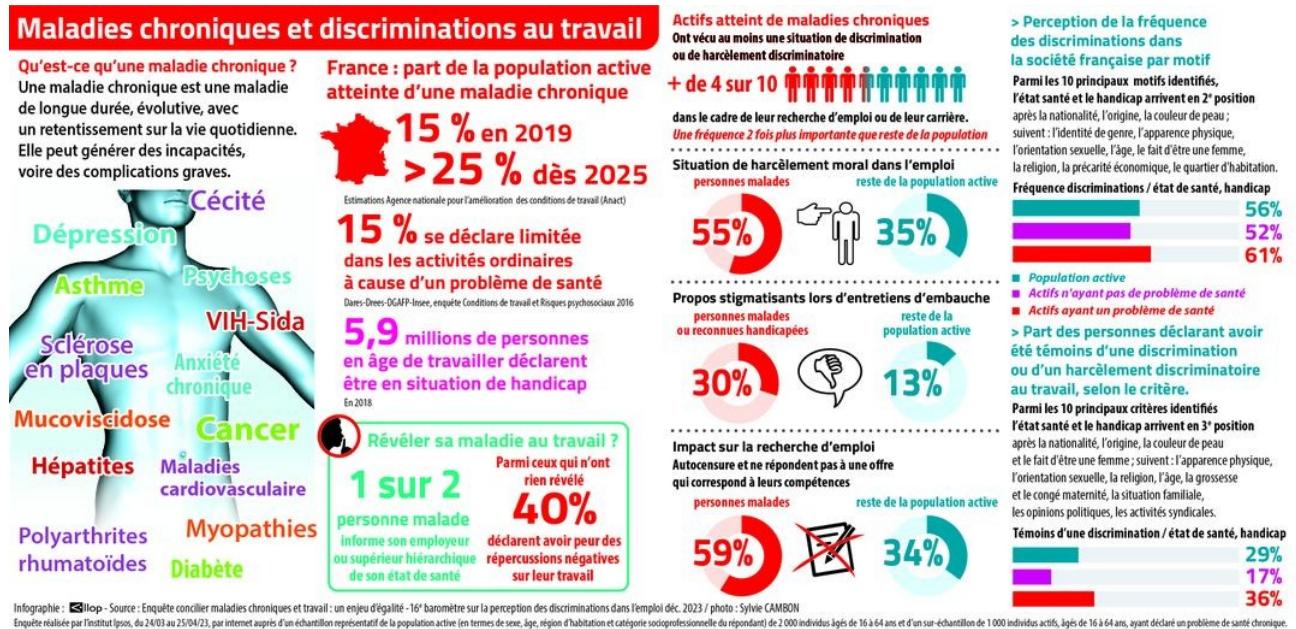
Ce dispositif permet aux victimes de diabète, insuffisance respiratoire, de tumeur ou encore de maladie psychiatrique de ne pas payer de leur poche la part du coût des soins généralement assumée par les mutuelles (le ticket modérateur). Les patients en ALD ne bénéficient pas pour autant d'un remboursement à 100 % des soins. Ils doivent encore s'acquitter des franchises médicales, forfaits hospitaliers ou encore des éventuels dépassements d'honoraires.

Dans leur attaques contre les fondements même de la Sécu, toujours avec le même prétexte, ce n'est pas la première fois qu'un gouvernement en quête d'économies se montre prêt à ouvrir le dossier sensible des affections de longue durée et il compte bien regarder du côté de la prise en charge des maladies chroniques pour dégager des pistes d'économies pour la Sécurité sociale en resserrant les conditions de remboursement des soins réalisés au profit des personnes en affection de longue durée (ALD).

Toute réforme du dispositif s'annonce délicate et compliquée à faire accepter au risque de dénaturer le système

Ils suggèrent cependant de le réformer en profondeur, en créant deux niveaux de prises en charge, selon le type de pathologie. Les patients ne nécessitant pas de soins très coûteux s'acquitteraient d'un « ticket modérateur » - sauf pour des actes préventifs - et ne bénéficieraient pas d'une prise en charge maximale de leurs transports sanitaires, outre une « suspension » de la couverture de l'ALD en cas de récidive,

Autant de sujets explosifs...que le Gouvernement garde sous le coude! Jusqu'à quand ???





# Infos-retraités-ées



**Retraité-e-s un jour  
Révolté-e-s toujours!!**

## Taxe Zucman (1\*) !!

La minorité présidentielle en service commandé des ultrariches est en émoi. Le 20 février déjà, lors du vote sur la « taxe Zucman » à l'Assemblée nationale, la ministre des Comptes publics – celle-là même qui projette de couper plus d'un milliard d'euros dans les agences de l'État – a poussé des cris d'orfraie contre la proposition de loi du groupe écologiste et social visant à instaurer une taxation de 2 % sur les patrimoines excédant 100 millions d'euros. « Confiscale et inefficace », a-t-elle cinglé.

Mieux, dans un registre menaçant digne du milliardaire Bernard Arnault contraint de s'expliquer devant une commission parlementaire sur les aides publiques versées aux entreprises, Amélie de Montchalin prédisait que la nouvelle mesure « ferait immédiatement partir les milliers de foyers et avec eux les capitaux à l'étranger ». En somme, le chantage pour justifier l'évitement fiscal d'une poignée de nantis au détriment de l'intérêt général.

Pourtant quand on consulte le tableau ci dessous on craint un boucan d'enfer quand on va enlever le 10% fiscal aux retraités, leurs cris: seront- ils à la hauteur de l' "Évoé" des bacchantes?

Le ruissellement d'Emmanuel Macron est une fourberie qui semble s'inspirer des mots acerbes de l'écrivain Alphonse Allais : « Il faut prendre l'argent là où il se trouve : chez les pauvres. D'accord, ils n'en ont pas beaucoup, mais ils sont si nombreux ! »

Les travaux des économistes qui se sont penchés sur les grandes fortunes et l'optimisation fiscale sont sans équivoque : plus on est riche, moins on paye d'impôt. Le phénomène est mondial, et particulièrement vrai en France.

Le président de la République et ancien banquier de Rothschild s'est montré très généreux avec ses amis. Depuis son accession au pouvoir en 2017, le montant total des exemptions fiscales s'est élevé à 62 milliards d'euros. La suppression de l'impôt sur la fortune constitue un manque à gagner annuel de quatre milliards d'euros pour l'État et les services publics.

La « taxe Zucman », discutée ce jeudi 12 juin 2025 au Sénat et présentée par ses détracteurs comme un péril rouge, concerne 4 000 contribuables, soit les 0,01 % les plus riches. Le montant de la taxation, (1\*) dont la finalité pourrait enfin introduire de la justice sociale dans un océan d'austérité, paraît même dérisoire au regard de la richesse des 500 premières fortunes françaises, qui ont vu, cette dernière décennie, leur pactole exploser de 200 à 1 200 milliards d'euros grâce aux exonérations et autres cadeaux fiscaux.

- 1\* Dans la proposition de base, les personnes disposant d'un patrimoine supérieur à 1 milliard de dollars seraient tenues de payer un montant minimum d'impôt annuel, égal à 2 % de leur patrimoine .

Sans surprise, le Sénat a dit non, ce jeudi 12 juin, à l'instauration de la taxe « Zucman », un impôt plancher de 2% sur le patrimoine de plus de 100 millions d'euros. La mesure, plébiscitée par la gauche, s'est heurtée au blocage de la droite et d'une très large partie des centristes de la macronie .



### **Le Medef offre le stylo, la CFDT négocie le poids des chaînes !**

Il ne reste plus que trois sessions du « Conclave » entre patronat et syndicats, les 11,12 et 17 juin, et le Medef donne le stylo à la CFDT pour qu'elle puisse signer ce recul social.

Sans surprise, le Medef préconise toujours le maintien de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans. En s'inspirant de ce qui se passe chez nos voisins européens , le Medef propose d'indexer de manière automatique l'âge de départ (âge légal et durée d'assurance) sur l'évolution de critères relatifs à l'espérance de vie et au marché du travail . Comme si les années gagnées sur la mort par les progrès médicaux devaient profiter au marché du travail au lieu du bien être des travailleurs Concernant l'usure professionnelle, le Medef mesure l'attente est forte du côté des organisations syndicales , surtout du coté de la CFDT qui n'attend que ce signe pour pouvoir justifier une éventuelle signature. Le représentant du Medef se dit prêt à avancer sur le sujet, découvrant qu'il y a des situations professionnelles plus exigeantes que d'autres, pouvant avoir un impact sur la santé, et faire en sorte que la maternité ( comment?) n'impacte pas le déroulement de carrières des femmes . Mais attention à " l' avancée" proposée ! On reverra le mode de calcul de la retraite des mères de famille avec un salaire annuel moyen qui ne serait plus calculé sur les 25 meilleures années de rémunération mais sur les 23 ou 24. Cela améliorera mécaniquement leur niveau de pension , affirme l'organisation patronale. Mais c'est trop là, même la CFTC et la CFE-CGC vont disputer le stylo à la CFDT !

On le voit, on est loin de l' attente de 70 % de français qui se prononce pour exiger avec la CGT l'abrogation de la loi de 2023 et la prise en compte de leurs exigences.

Alors que le chômage augmente, si les anciens travaillent plus longtemps il n'y aura pas de travail pour les jeunes, c'est mathématique..

Prétendre nous faire travailler sans s'arrêter, pendant 43 années, jusqu'à 64 ans, sans avoir subi un licenciement et ainsi avoir une carrière hachée, notamment pour les femmes, c'est mission impossible : il s'agit en fait de baisser le montant de nos retraites.

Alors que le retour à 62 ans représenterait pour 2025, 3 milliards €, soit moins de 1 % du budget total des retraites, le Gouvernement et le Medef nous parlent toujours des dépenses, jamais du manque de recettes... Pourtant en stoppant les cadeaux aux grandes entreprises et aux plus fortunés il y a de quoi financer aussi bien l'abrogation que des avancées sur les départs anticipés, contre la pénibilité et pour les régimes pionniers.

Financer l'augmentation des salaires et des pensions, l'égalité femmes hommes, la suppression des exonérations de cotisations permettraient de financer les avancées sociales pour nos retraites.

Financer la revalorisation des pensions de 10 % immédiatement ( et non la suppression des 10 % sur les revenus)

Financer le relèvement des petites pensions de 300 euros

